

Différence entre mandat impératif et mandat représentatif

Par **Axel Brunet Nahon**, le **05/11/2014** à **23:18**

Tout est dans le titre. Je ne saisis pas bien la différence entre ces deux notions. Un mandat est représentatif quand les électeurs ne peuvent interférer sur l'action des représentants et sont donc irrévocables? Un mandat est impératif quand ce sont au contraire les électeurs qui fixent les règles et peuvent révoquer les représentants s'ils ne les respectent pas? Merci d'avance!

Par **gregor2**, le **06/11/2014** à **00:29**

Exactement ! Et je vous rappelle la lettre de la Constitution (de 1958) : tout mandat impératif est nul ;)